

Aides financières & actions de prévention

Les fonds de solidarité de votre branche professionnelle

HDS
ÉCLAT

« Ma branche m'a aidée à sortir
d'une situation difficile ! »

éclat

Salariés

➤ p. 4 à 7

Employeurs

➤ p. 9 à 11



**Des aides disponibles
immédiatement !**

100% prises en charge*

Pourquoi ce livret ?

Pour améliorer la qualité de vie au travail

Les aides et actions de prévention présentées dans ce livret ont été créées à l'initiative des partenaires sociaux.

Elles sont intégralement financées par les fonds de solidarités de votre branche, rattaché aux régimes de prévoyance et frais de santé

Ces aides sont destinées à toutes les entreprises, et leurs salariés, relevant d'un contrat santé et/ou prévoyance conforme au régime conventionnel et souscrit auprès d'un assureur recommandé de votre branche professionnelle.

HDS
ÉCLAT

éclat

*Dans la limite des fonds disponibles et sous réserve de l'éligibilité de la demande

Comment faire une demande de prestation ?



Rendez-vous sur

branche-hds.fr/branche/eclat



1

Je sélectionne
le logo de mon
assureur

2

Je clique sur l'aide
qui m'intéresse

3

Je crée mon compte
en me munissant du
numéro de SIRET de
mon entreprise

4

Je complète le
formulaire de
demande en ligne
et c'est parti !



Salariés, on vous accompagne !

Pour vous aider dans les moments difficiles, des professionnels sont à votre disposition : conseiller, psychologue et autres spécialistes...



Toutes nos aides
sont en ligne

branche-hds.fr/branche/eclat



Bénéficier de conseils et d'informations personnalisés, être accompagné dans vos démarches, être soutenu et écouté. Appelez **Éclat à vos côtés** pour toutes les périodes de votre vie :

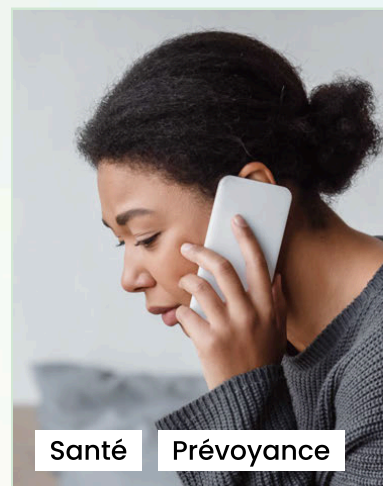
- Parentalité
- Difficultés financières
- Situations complexes
- Aide à un proche

De 9h à 17h, non surtaxé

Tél : 09 69 39 08 78

Rendez-vous sur le site dédié !

www.eclat-avoscotes.fr



Santé

Prévoyance

Accompagnement

Conseil et soutien psychologique

Plateforme téléphonique 24h/24, 7j/7 au 0 805 232 365. Des psychologues sont à votre écoute. Appels gratuits et anonymes dans la limite de 5 séances.

Salariés, on vous aide financièrement !

Découvrez les aides financières mises à votre disposition par les fonds sociaux de votre branche professionnelle.

Aides soumises à conditions

- ✓ Être salarié d'une entreprise ayant souscrit son contrat auprès d'un assureur recommandé par la branche Éclat
- ✓ Avoir un revenu fiscal de référence de 20 000 € maximum par part fiscale

Les conditions détaillées pour chaque prestation sont décrites en ligne.



Toutes nos aides
sont en ligne

branche-hds.fr/branche/eclat



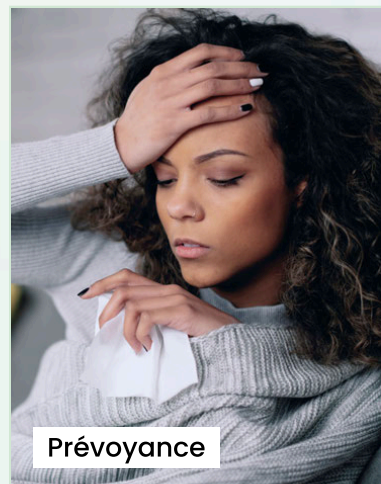


Prévoyance

1000€ d'aide

J'aide un proche dépendant

Pour les salariés qui prennent soin d'une personne (parent, enfant, grand-parent...) en difficulté au sein de leur famille.



Prévoyance

1000€ d'aide

J'ai une maladie grave

Pour les salariés reconnus en affection longue durée

(affection dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé).

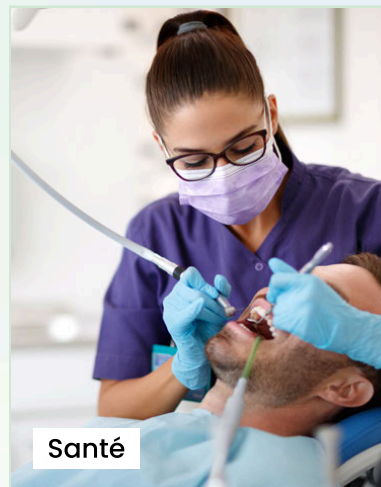


Santé

Aide financière

Je suis parent isolé

Vos cotisations santé sont prises en charge pendant les 12 premiers mois de votre premier enfant.



Santé

Aide financière

Aide pour les frais dentaires ou optiques

Bénéficiez d'une aide pour vos actes dentaires (prothèses, orthodontie) ou optiques importants (verre) dans la limite du reste à charge réel.



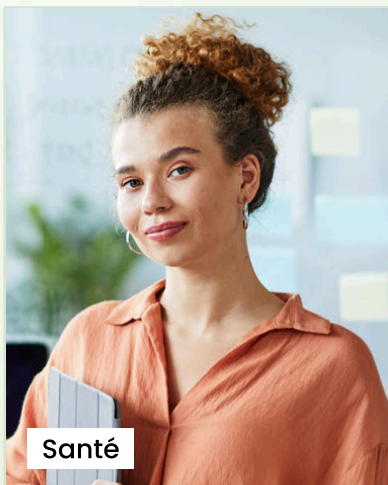
Demandez votre aide en ligne !

branche-hds.fr/branche/eclat

Un doute sur votre éligibilité ?

Contactez-nous !

animation-demande@branche-hds.fr

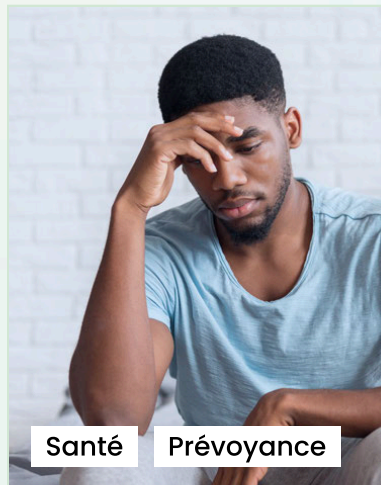


Santé

Aide financière

Je suis alternant

Salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ? Nous prenons en charge votre part salariale de complémentaire santé.



Santé

Prévoyance

Aide exceptionnelle

Je rencontre de graves difficultés financières

Une aide financière pour vous soutenir dans les situations de précarité ou de fragilités économiques, sociales, familiales.



**Demandez votre
aide en ligne !**

branche-hds.fr/branche/eclat

Un doute sur votre éligibilité ?

Contactez-nous !

animation-demande@branche-hds.fr

Entreprises : On vous accompagne !

Les prestations qui suivent sont actionnables par les employeurs ou par les représentants du personnel. N'attendez pas pour soumettre votre demande.

Aides soumises à conditions

- ✓ Entreprise ayant souscrit son contrat auprès d'un assureur recommandé par la branche Éclat



Toutes nos aides
sont en ligne

branche-hds.fr/branche/eclat





Santé Prévoyance

Accompagnement

Cellule de soutien psychologique

Mise en place sous 48h d'une cellule de crise ou d'un groupe de parole dans l'entreprise pour faire face à des tensions ou un événement traumatique.



Prévoyance

Accompagnement

Gestes de premiers secours

Une formation pratique et certifiante pour obtenir le PSC1 (Prévention et secours civique, niveau 1) avec un formateur agréé.



Santé Prévoyance

Subvention

Subvention exceptionnelle

Votre structure rencontre un besoin important pour un cas qui n'est pas prévu par notre catalogue ? Présentez votre projet et nous étudierons votre demande.



Demandez votre aide en ligne !

branche-hds.fr/branche/eclat

Un doute sur votre éligibilité ?

Contactez-nous !

animation-demande@branche-hds.fr

Employeurs : votre DUERP est-il établi ?

Le DUERP ? C'est le « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ». Il est obligatoire dès le 1er salarié.

Mettez vous en conformité grâce à l'outil G2P !



Un outil en ligne pour faciliter la gestion des risques professionnels



Toutes nos aides sont en ligne

branche-hds.fr/branche/eclat



Santé

Prévoyance

Service

L'abonnement à G2P

Votre branche met à votre disposition un abonnement annuel à G2P pour :

- Établir facilement le DUERP
- Piloter les risques
- Disposer d'un plan d'action adapté.

Les fonds de solidarité de votre branche Éclat

Les fonds sociaux

Les partenaires sociaux de la branche des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation (ECLAT) ont souhaité mettre en place des fonds sociaux.

Ces fonds ont vocation à accompagner les salariés, les anciens salariés et leurs ayants droit lorsqu'ils sont confrontés à des situations de précarité ou de fragilité économique, sociale ou familiale, pour qu'ils puissent les surmonter.

À cette fin, les fonds sociaux peuvent octroyer des aides individuelles, notamment sous la forme de secours exceptionnels, et déployer des dispositifs collectifs de prévention ou d'accompagnement.

Les fonds Haut Degré de Solidarité

Conformément à l'article L. 912-1 du Code de la sécurité sociale, les accords professionnels ou interprofessionnels peuvent prévoir l'institution de garanties collectives présentant un degré élevé de solidarité.

Sont regardés comme présentant un degré élevé de solidarité, au sens des dispositions du premier alinéa de l'article L. 912-1, les accords pour lesquels la part de ce financement est au moins égale à 2 % de la prime ou de la cotisation. Ces prestations peuvent financer notamment des actions de prévention et des prestations d'action sociale.

C'est dans ce cadre que les partenaires sociaux de la branche ont mis en œuvre ce catalogue de prestations pour incarner l'esprit de solidarité et de mutualisation des régimes santé et prévoyance.

Pour en savoir plus

Contactez-nous

animation-demande@branche-hds.fr 

Ou rendez-vous sur

branche-hds.fr/branche/eclat 



HDS
ÉCLAT

éclat



LE TRI
+ FACILE



PROSPECTUS

